

Déclaration introductive du Conseil des gouverneurs de la BCE : l'analyse économique

À l'issue de la Déclaration introductive du 10 mars et des décisions de politique monétaires, Mario Draghi a détaillé l'analyse économique du Conseil des gouverneurs. Le président de la BCE a indiqué que les « données d'enquête les plus récentes font état d'une dynamique de la croissance plus faible que prévu au début de cette année. Dans les mois à venir, nous nous attendons à ce que la reprise économique se prolonge à un rythme modéré. La demande intérieure devrait être encore confortée par nos mesures de politique monétaire et leur incidence favorable sur les conditions de financement ainsi que par la poursuite des créations d'emplois à la faveur des réformes structurelles antérieures. [...] Ces perspectives ressortent globalement des projections macroéconomiques de mars 2016 établies par les services de la BCE pour la zone euro, qui tablent sur une hausse du PIB annuel en volume de 1,4 % en 2016, de 1,7 % en 2017 et de 1,8 % en 2018 ». En ce qui concerne l'inflation, pour Eurostat « la hausse annuelle de l'IPCH dans la zone euro s'est établie à -0,2 % en février 2016, après 0,3 % en janvier. L'ensemble des principales composantes de l'IPCH ont contribué à ce repli. Sur la base des cours actuels des contrats à terme sur l'énergie, l'inflation devrait demeurer négative dans les prochains mois et se redresser plus tard cette année. [...] Le Conseil des gouverneurs suivra attentivement les processus de fixation des prix et les évolutions salariales dans la zone euro et veillera particulièrement à ce que l'environnement actuel de faible inflation ne se traduise pas par des effets de second tour sur les processus de fixation des prix et des salaires. [...] En résumé, un recoupement des résultats de l'analyse économique avec les signaux provenant de l'analyse monétaire confirme la nécessité de renforcer les mesures de relance monétaire afin de garantir le retour, sans tarder, des taux d'inflation vers des niveaux inférieurs à, mais proches de 2 % ».

La déclaration introductive complète : <https://www.ecb.europa.eu/press/pressconf/2016/html/is160310.fr.html>

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

BCE : Conseil des gouverneurs du 10 mars 2016

Lors de sa réunion du 10 mars 2016, le Conseil des gouverneurs a pris plusieurs mesures « [...] Premièrement, en ce qui concerne les taux d'intérêt directs de la BCE, nous avons décidé d'abaisser le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème de 5 points de base, à 0,00 %, et de réduire le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal de 5 points de base, à 0,25 %. Le taux de la facilité de dépôt a été abaissé de 10 points de base, à -0,40 %. Deuxièmement, nous avons décidé de porter les achats mensuels effectués dans le cadre de notre programme d'achats d'actifs de 60 milliards d'euros à l'heure actuelle à 80 milliards d'euros. [...] Nous avons également décidé de relever de 33 % à 50 % les limites des parts assignées aux émetteurs et aux émissions pour les achats de titres émis par des organisations internationales et des banques multilatérales de développement éligibles. Troisièmement, nous avons décidé d'inclure des obligations bien notées (investment grade) libellées en euros émises par des sociétés non bancaires établies dans la zone euro à la liste des actifs éligibles aux achats réguliers dans le cadre d'un nouveau programme d'achats de titres du secteur des entreprises. [...] Quatrièmement, nous avons décidé de lancer une nouvelle série de quatre opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO II), à compter de juin 2016, toutes d'une durée de quatre ans. Ces nouvelles opérations accentueront l'orientation accommodante de la politique monétaire et renforceront la transmission de la politique monétaire en stimulant davantage les prêts bancaires à l'économie réelle. Les contreparties pourront emprunter jusqu'à 30 % du stock de prêts éligibles au 31 janvier 2016. Le taux d'intérêt appliqué dans le cadre des TLTRO II correspondra, pour la durée de chaque opération, au taux des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème en cours au moment de la réalisation de l'opération. [...] En dernier lieu, le Conseil des gouverneurs [...] prévoit que les taux d'intérêt directs de la BCE resteront à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas sur une période prolongée, et bien au-delà de l'horizon fixé pour nos achats nets d'actifs. »

Union européenne

Chômage

Dans la zone euro (ZE19), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 10,3 % en janvier 2016, en baisse par rapport au taux de 10,4 % enregistré en décembre 2015 et à celui de 11,3 % de janvier 2015. Il s'agit du taux le plus faible enregistré dans la zone euro depuis août 2011. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 8,9 % en janvier 2016, en baisse par rapport au taux de 9,0 % enregistré en décembre 2015 et à celui de 9,8 % de janvier 2015. Il s'agit du taux le plus faible dans l'UE28 depuis mai 2009. Eurostat estime qu'en janvier 2016, 21,789 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 16,647 millions dans la zone euro. Par rapport à décembre 2015, le nombre de chômeurs a diminué de 163 000 dans l'UE28 et de 105 000 dans la zone euro. Comparé à janvier 2015, le chômage a baissé de 2,034 millions de personnes dans l'UE28 et de 1,445 million dans la zone euro.

Publications au Journal Officiel

Décret n° 2016-285 du 9 mars 2016 relatif à la procédure simplifiée de recouvrement des petites créances

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032182760&categorieLien=id>

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032004539&categorieLien=id>

Ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032004939&categorieLien=id>

ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

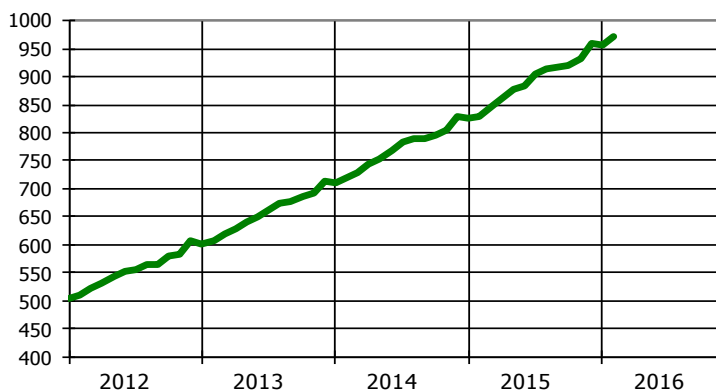
Les émissions nettes cumulées de billets

En février 2016, les émissions nettes cumulées de billets ont augmenté de 13,3 millions d'euros, après une baisse de 1,2 million le mois précédent. Elles s'établissent à 970,0 millions d'euros, soit une progression annuelle de 17,0 %.

Le nombre de billets émis en février est constitué à 69,7 % par la coupure de 50 € (qui représente 63,8 % de la valeur globale de l'émission nette de billets).

La hausse de l'émission nette ayant été plus marquée en nombre qu'en valeur, la valeur moyenne du « billet circulant » dans l'île s'est donc dépréciée de 17 centimes pour s'établir à 54,62 € au 29 février 2016.

Émissions nettes cumulées de billets (en millions d'euros)



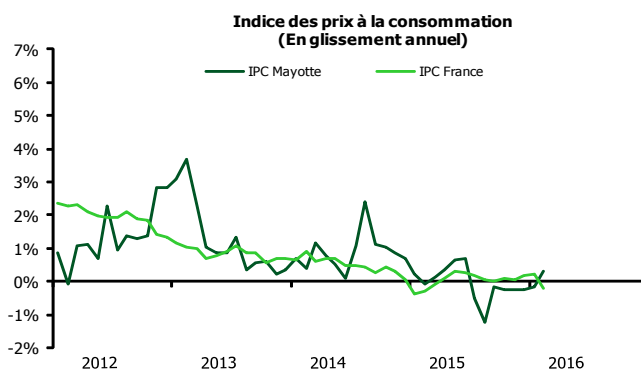
Source : IEDOM

BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

Baisse des prix au mois de février

Au mois de février, l'Indice des prix à la consommation (IPC) diminue de 0,4 %, après une augmentation de 0,3 % en janvier. Ce repli s'explique principalement par la réduction des prix de l'énergie (-2,6 %), des services (-0,4 %) et des produits manufacturés (-0,1 %). Les prix des produits alimentaires sont stables.

En revanche, en glissement annuel, l'IPC s'accroît de 0,3 %, porté par une hausse conjuguée des prix des services (3,3 %) et des produits alimentaires (+1,1 %). La chute des prix des produits manufacturés (-3,3 %) et de ceux de l'énergie (-2,6 %) atténuent toutefois cette progression générale des prix sur un an.



Base 100 : année 2006 (Mayotte)
Base 100 : année 2015 (France)
Source : INSEE

Étude INSEE : 400 millions d'euros de valeur ajoutée créée par le secteur marchand en 2013

L'INSEE a publié en février les résultats d'une enquête sur les performances économiques du secteur marchand, menée auprès des entreprises de 1 à 499 salariés. Ce panel représente 1 121 entreprises, connues des services fiscaux par le biais d'un dépôt d'une liasse fiscale en 2013. Il en ressort qu'à Mayotte, les entreprises qui emploient moins de 500 salariés créent une valeur ajoutée de 400 millions d'euros. La moitié de cette richesse provient des secteurs du commerce et de la construction. Il apparaît également que la marge des entreprises mahoraises s'établit à un niveau deux fois plus élevé que dans le reste des autres départements français (43 % contre 21 %). Une entreprise mahoraise crée en moyenne 30 euros de richesse pour 100 euros de chiffre d'affaires, soit 4 euros de plus qu'ailleurs en France. Ces résultats s'accompagnent également d'un taux d'investissement plus élevé comparé aux autres territoires français. Dans les entreprises mahoraises de 1 à 499 salariés, un quart de la valeur ajoutée est investie contre 15 % en France.

[Pour de plus amples informations, consulter la note N°8 – Février 2016 sur le site de l'INSEE.](#)

Évolution du Code du travail : de nouvelles mesures d'accompagnement disponibles pour les entreprises mahoraises

Un décret publié au Journal officiel du 11 février modifie le Code du travail de Mayotte et y apporte de nouvelles mesures d'accompagnement pour les entreprises, notamment pour les travailleurs handicapés, les créateurs d'entreprise et les jeunes en phase d'insertion.

Tout d'abord, le texte met désormais en œuvre dans le Département le Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) et précise les modalités de conventionnement des missions locales, les caractéristiques des jeunes bénéficiaires ainsi que les modalités de leur accompagnement. Le CIVIS est ainsi conclu pour un an, renouvelable une fois pour un an maximum si l'objectif de l'insertion professionnelle n'est pas atteint. Sont éligibles au dispositif les jeunes avec un niveau de qualification inférieur ou équivalent à un diplôme de fin de second cycle, les jeunes n'ayant pas achevé le premier cycle de l'enseignement supérieur et les jeunes inscrits en tant que demandeur d'emploi depuis plus de douze mois au cours des dix-huit derniers mois. Le montant mensuel de l'allocation, de 450 € maximum, est proposé par le représentant de la mission locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ou toute personne dûment habilitée par lui.

Le texte refonde également les dispositifs d'aide financière et de conseil proposés aux créateurs d'entreprise, en précisant les conditions à respecter par le demandeur ainsi que les modalités d'attribution et de contrôle des aides. L'aide financière est plafonnée à 4 200 €. Elle est attribuée pour une durée d'un an à compter de la date de création ou de reprise d'une entreprise. Les actions menées par un opérateur conventionné par l'État passent par trois étapes. La première concerne l'aide au montage, d'une durée maximum de quatre mois pour un projet de création et de six mois pour un projet de reprise d'entreprise. Ensuite vient la phase d'aide à la structuration financière, d'une durée maximum de quatre mois pour un projet de création d'entreprises et de six mois pour un projet de reprise d'entreprise. Enfin, la phase d'accompagnement du démarrage et du développement de l'activité de l'entreprise immatriculée est d'une durée fixe de trente-six mois.

Le texte introduit aussi le Contrat d'appui au projet d'entreprises (CAPE), qui organise un parcours sécurisé pour les porteurs de projets d'activités économiques et d'entreprises. Le CAPE est un contrat écrit, engageant une société ou une association à offrir son aide et son assistance à tout créateur ou repreneur de projet, durant l'étape préparatoire et parfois même le commencement de l'activité. Ledit créateur de projet doit être non-salarié à temps complet et doit également formuler la demande d'obtenir cette aide. Des procédures seront également mises en place pour permettre le recouvrement des sommes indûment versées par Pôle emploi. Enfin, ce décret définit la rémunération minimale devant être versée aux travailleurs handicapés employés dans une entreprise adaptée ou un centre de distribution de travail à domicile et modifie les composantes de la subvention spécifique versée à ces établissements. Leur salaire minimum ne peut être inférieur au salaire minimum interprofessionnel garanti.

Organisation de la semaine du microcrédit par l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)

Dans le but de faire connaître le microcrédit et l'accompagnement à la création d'entreprises comme outils de lutte contre le chômage, l'ADIE a organisé, avec le soutien de plusieurs partenaires, la semaine du microcrédit. Le dispositif, de plus en plus sollicité à Mayotte, a bénéficié en 2015 à 1 088 microentrepreneurs pour un montant total d'aides de 6,5 millions d'euros, soit une croissance globale de 6,0 % par rapport à 2014. Cela a permis, entre autres, de créer 450 emplois. L'objectif de l'ADIE est ainsi de faire connaître davantage ce mécanisme afin de maintenir le dynamisme du dispositif et ainsi participer à la création d'emplois via le lancement de nouvelles entreprises. La semaine du microcrédit a donc pris la forme de tenue de plusieurs forums d'information grand public dans plusieurs villes de Mayotte.

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Prix (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006		févr-16	117,8	-0,4%	0,3%
Chômage (source : Pôle Emploi)	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A		déc.-15	11 547	0,1%	12,9%
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (en milliers d'euros)	mensuelles	déc.-15	47 149	22,9%	32,7%
	(hors hydrocarbures)	cumulées	déc.-15	496 069	-	5,5%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles	déc.-15	466	-29,5%	27,3%
		cumulées	déc.-15	8 107	-	12,0%
	Taux de couverture	mensuel	déc.-15	0,99%	-0,73 pt	-0,04 pt
		cumulé	déc.-15	1,63%	-0,07 pt	0,10 pt
LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Trafic aéroporuaire (Source : Aéroport de Mayotte)	Mouvements d'appareils ⁽¹⁾	mensuels	déc.-15	708	60,9%	15,3%
		cumulés	déc.-15	5 579	-	-0,4%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels	déc.-15	29 374	60,0%	-0,7%
		cumulés	déc.-15	303 197	-	0,7%
	Fret et envois postaux (en tonnes) (départs)	mensuels	déc.-15	23,2	-7,4%	18,5%
		cumulés	déc.-15	318,3	-	-7,1%
BTP (Source : Douanes)	Importations de ciment ⁽²⁾ (en tonnes)	mensuelles	déc.-15	16 383	775,8%	848,5%
		cumulées	déc.-15	99 012	-	29,2%
Electricité (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)		déc.-15	41 832	0,3%	2,8%
	Consommation ⁽³⁾ (en Mwh)	cumulée	déc.-15	288 942	-	5,6%
Hydrocarbures (Source : TOTAL)	Consommation (en milliers de litres)	mensuelle	déc.-15	12 086	7,2%	5,2%
		cumulée	déc.-15	129 059	-	5,8%
Automobile (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs	mensuelles	déc.-15	304	57,5%	33,9%
		cumulées	déc.-15	2 742	-	4,7%
	Immatriculations de véhicules d'occasion	mensuelles	déc.-15	484	11,3%	-42,7%
		cumulées	déc.-15	6 381	-	-32,7%
Poissons d'élevage (Source : Douanes)	Exportations :					
	- en tonnes	mensuelles	déc.-15	0,7	-20,0%	-76,0%
		cumulées	déc.-15	17,3	-	19,4%
	- en milliers euros	mensuelles	déc.-15	6,6	-20,7%	-76,8%
		cumulées	déc.-15	167,1	-	11,4%

(1) : Toute entrée ou sortie de navire ou d'avion représente un mouvement

(2) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

(3) : Données consolidées à pas trimestriel depuis fin 2011. Les informations mensuelles ne sont plus disponibles.

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,00%	16/03/2016
Taux de la facilité de prêt marginal	0,25%	16/03/2016
Taux de la facilité de dépôt	-0,40%	16/03/2016

Taux d'intérêt légal 1er semestre 2016 - JORF du 27/12/2015

Créances de personnes physiques (Hors besoins professionnels) :		Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/16)				
	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*	
	4,54%	0,75%	0,75%	1,25%	1,50%	0,50%
Autres cas :		* hors prime d'Etat				
	1,01%					

Taux d'intérêt fin de mois - EONIA

Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR			
Novembre	Décembre	Janvier	Février
-0,1270%	-0,1270%	-0,2280%	-0,2270%

Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)			
Novembre	Décembre	Janvier	Février
0,90%	0,97%	0,90%	0,65%

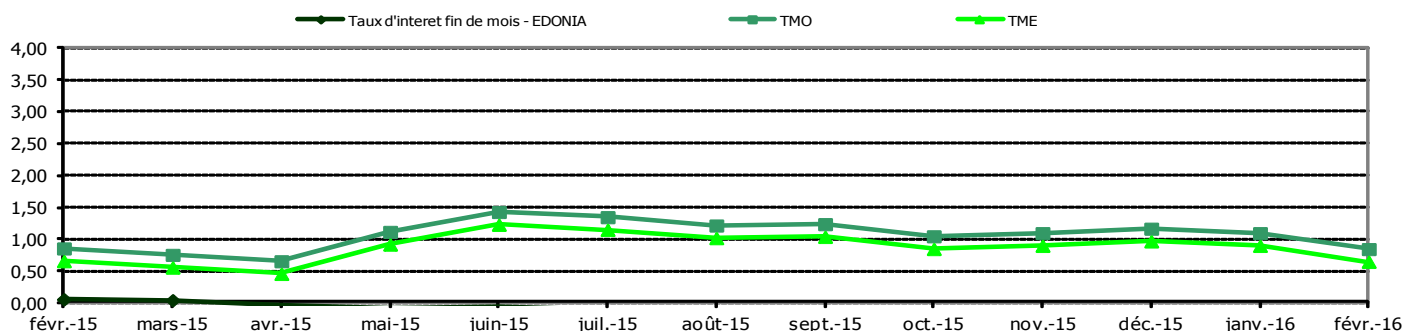
Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Novembre	Décembre	Janvier	Février
1,10%	1,17%	1,10%	0,85%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1^{er} janvier 2016)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	3,96%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,27%
Prêts à taux variable	3,64%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	2,83%
Prêts-relais	4,25%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	3,36%
Autres prêts		Découverts en compte	13,43%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	19,99%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,56%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	13,25%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	7,61%	Découverts en compte	13,43%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

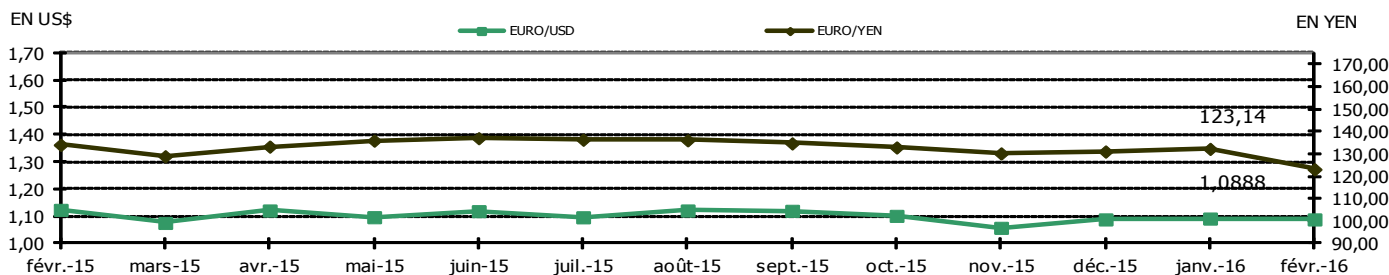
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,0888	EURO/ZAR (Afrique du sud)	17,4563	EURO/SRD (Surinam)	4,348
EURO/JPY (Japon)	123,1400	EURO/BWP (Botswana)	12,3626	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	1,9494
EURO/CAD (Canada)	1,4767	EURO/SCR (Seychelles)	15,5963	EURO/DOP (Rép. Dom.)	49,7101
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7858	EURO/MUR (Maurice)	39,1412	EURO/BBD (La Barbade)	2,1745
EURO/SGD (Singapour)	1,5325	EURO/BRL (Brésil)	4,3394	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	7,1129
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,4651	EURO/VEF (Vénézuéla)	6,8413	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3469,0068	EURO/XCD (Dominique)	2,9357	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : Hervé GONSARD - Responsable de la rédaction : Yves MAYET

Editeur et Imprimeur : IEDOM - BP 500 - 97 600 Mamoudzou

Achévé d'imprimer le 22 mars 2016 - Dépôt légal : mars 2016 - ISSN 1240 - 280X